

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'Institut national du génie urbain de Lyon (INGUL) est une association ayant pour objet le développement des connaissances et du savoir professionnel en génie urbain.

Elle se compose de trois collèges qui sont représentés à l'assemblée générale : les organismes scientifiques, techniques et les personnalités qualifiées ; les collectivités territoriales et les organismes en dépendant ou rattachés ; enfin les entreprises.

L'assemblée générale désigne un conseil d'administration composé de vingt-quatre membres choisis à raison de huit dans chacun des trois collèges de membres et la communauté urbaine est représentée par deux membres titulaires et deux membres suppléants au sein de l'assemblée générale ;

B - Propose de désigner les représentants (deux titulaires et deux suppléants) de la communauté urbaine de Lyon à l'assemblée générale de l'INGUL ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

délibère

Désigne messieurs Claude Pillonel, Bruno Rémont, titulaires et madame Isabelle Escoffier, monsieur Jacques-Henri Jacot, suppléants, en tant que représentants (deux titulaires et deux suppléants) de la communauté urbaine de Lyon à l'assemblée générale de l'INGUL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,